

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 décembre 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI dix sept décembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Françoise NOUHEN, Patricia AUCOUTURIER, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Cyril CINEUX, Roger GIRARD, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Odile SAUGUES a donné pouvoir à Serge GODARD pour la question n° 1 et à partir de la question n° 8.*

*Odile VIGNAL a donné pouvoir à Danielle AUROI à partir de la question n°5.*

*Manuela FERREIRA DE SOUSA a donné pouvoir à Jérôme GODARD à partir de la question n°2.*

*Nicole BARBIN a donné pouvoir à Jean-Pierre BRENAS à partir de la question n°3.*

*Fatima CHENNOUF-TERRASSE a donné pouvoir à Alain LAFFONT pour la question n°1.*

*Claudine LAFAYE a donné pouvoir à Didier MULLER à partir de la question n°3.*

*Alain LAFFONT a donné pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question n°5.*

*Jean-Philippe VALENTIN a donné pouvoir à Christine PERRET à partir de la question n°3.*

*A partir de la question n°11, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

-----  
**Rapport N° 60**  
**AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE À LA DIRECTION ENVIRONNEMENT SANTÉ**  
-----

Aux termes de l'article 3 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non-titulaires dans les mêmes cas et les mêmes conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat.

Ces conditions sont au nombre de deux :

- Lorsqu'il n'existe aucun corps (cadre d'emplois) ou emploi permettant d'assurer les fonctions correspondant aux besoins à satisfaire
- Pour les emplois de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient.

Un poste d'attaché territorial à la Direction de l'Environnement et de la Santé à temps non complet soit 17h30 hebdomadaires est vacant. Ce poste de chargé de mission « risques majeurs et sanitaires » a pour principal objet la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde.

Néanmoins, compte tenu de la spécificité des missions et des compétences requises, et de la nécessité pour le service d'un engagement suffisamment long, il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article précité de la loi du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de trois ans.

Les missions, compétences requises et conditions de rémunérations, sont précisées dans le tableau ci-joint.

Les dépenses nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non-titulaire sont réparties sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

### **DELIBERATION**

La présente proposition est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 octobre 2009,

**P/LE MAIRE, L'ADJOINT,**

**ALAIN BARDOT**

<p>Attaché territorial :</p> <p><u>Missions :</u></p> <p>Assurer la mise en place des plans de secours communaux.          Actualiser le plan de secours communal, réaliser des exercices          Mise en place opérationnelle du nouveau plan de continuité des services          Organiser l'opérationnalité et la logistique des plans de vaccination          Coordonner les plans de secours en liaison avec le Directeur Environnement Santé</p> <p><u>Compétences :</u></p> <p>Connaître les méthodes d'observation et le recueil des données, les acteurs et dispositifs de la prévention et sécurité.          Connaître les typologies des risques et procédures          Organiser les actions de sensibilisation          Développer des démarches de coopération avec les partenaires institutionnels</p>	<p>Cadre A</p>	<p>3 ans          Cadre d'emploi des attachés territoriaux</p>
---	----------------	--

## **DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à \_\_\_\_\_ et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,